

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**Décret n° 2019-885 du 22 août 2019 portant création de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse**

NOR : ECOI1921015D

**Publics concernés :** tout public.

**Objet :** création des chambres de commerce et d'industrie locales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, et de Bastia et de la Haute-Corse, rattachées à la chambre de commerce et d'industrie de Corse.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Notice :** le présent décret procède à la transformation des chambres de commerce et d'industrie territoriales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse en chambres de commerce et d'industrie locales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse rattachées à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, conformément au schéma directeur de la chambre de commerce et d'industrie de Corse adopté le 25 avril 2019.

**Références :** le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 711-1, L. 711-8, L. 711-22 et R. 711-2-1 ;

Vu le décret n° 2010-1184 du 8 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse ;

Vu le schéma directeur de la chambre de commerce et d'industrie de Corse adopté le 25 avril 2019,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

1° Les services gérés, d'une part, par la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et, d'autre part, par la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bastia et de la Haute-Corse sont pris en charge par la chambre de commerce et d'industrie de Corse ;

2° Les biens immobiliers et mobiliers, les contrats, les conventions, les créances, ainsi que les droits et obligations de la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et ceux de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bastia et de la Haute-Corse sont transférés à la chambre de commerce et d'industrie de Corse.

Les modalités de transfert sont fixées par arrêté de l'autorité de tutelle.

**Art. 2.** – 1. La circonscription de la chambre de commerce et d'industrie locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, rattachée à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, correspond au département de la Corse-du-Sud. Son siège est situé à Ajaccio.

2. La circonscription de la chambre de commerce et d'industrie locale de Bastia et de la Haute-Corse, rattachée à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, correspond au département de la Haute-Corse. Son siège est situé à Bastia.

**Art. 3.** – Sont abrogés à compter de la date mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret :

– le décret du 4 août 1899 créant une chambre de commerce à Ajaccio ;

– l'ordonnance royale du 22 février 1843 établissant une chambre de commerce à Bastia.

**Art. 4.** – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2019.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*  
BRUNO LE MAIRE